



DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
ARRONDISSEMENT DE LIBOURNE-CANTON DU LIBOURNAIS/FRONSADAIS

Envoyé en préfecture le 29/03/2021

Reçu en préfecture le 29/03/2021

Affiché le



ID : 033-213305428-20210327-2021012703-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DE VERAC - SEANCE DU 27 MARS 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt sept mars à neuf heures trente, les membres formant le Conseil Municipal se sont réunis à la salle polyvalente de VERAC, sous la présidence de M. BEC Dominique, Maire, pour y délibérer des questions inscrites à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers	15	Date de convocation	23/03/2021
En exercice	15	Date de la séance	27/03/2021
Présents	12	Heure de la séance	9H30
Votants	13	Lieu de la séance	Salle polyvalente de Verac
Quorum	8	Président de séance	Dominique BEC

MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL	PRESENTS	ABSENTS	POUVOIR A
BEC Dominique	X		
MAUBERT-SBILE Karine	X		
CARRIE Geneviève	X		
MALARET Stéphane	X		
LIPPS Pascal	X		
CANO-DUMONT Geneviève		excusée	
CATALOGNA Magali		excusée	
CASTREC Yves	X		
GISTAIN Marie-Angèle	X		
GUERIN Evelyne	X		
HAGUENIN Mélanie	X		
HAUCHARD Béatrice		excusée	Cyril REBEL
LENE Luc	X		
LEON Frédéric	X		
Cyril REBEL	X		

Secrétaire de séance : GUERIN Evelyne

N° 2021/01-2703- DÉLIBÉRATION PORTANT SUR LE COMPTE DE GESTION 2020

Monsieur Yves CASTREC, doyen de l'assemblée, présente le compte de gestion 2020.

Il demande au conseil municipal de :

- constater les identités de valeurs avec les indications des comptes de gestion établis par la Trésorerie et les comptes administratifs établis par la commune ;
- donner quitus au compte de gestion établi par monsieur le Comptable du Trésor Public.

	Résultats de clôture 2019	Part affectée à l'investissement 2020	Résultats 2020	Résultats de clôture 2020
Investissement	- 59 605,28	0.00	11 190,09	- 48 415,19
fonctionnement	841 278,50	59 605,28	151 768,74	933 441,96
TOTAL	781 673,22	59 605,28	162 958,83	885 026,77

DECISION

Après avoir délibéré et pris acte des documents, le Conseil Municipal approuve sans observation ni réserve ledit compte de gestion.

Le Maire,

1. certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
2. informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
A Vézac, le 27 mars 2021

Pour copie conforme,

Le Maire,
Dominique BEC



BEC DOMINIQUE	MAUBERT-SBILE KARINE	CARRIE GENEVIEVE
MALARET STEPHANE	LIPPS PASCAL	CANO-DUMONT GENEVIEVE
CASTREC YVES	CATALOGNA MAGALI	GISTAIN MARIE ANGELE
GUERIN EVELYNE	HAGUENIN MELANIE	HAUCHARD BEATRICE
LENE LUC	LEON FREDERIC	REBEL CYRIL